

(1)

( N° 35. )

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 1864.

---

### BUDGET DES VOIES ET MOYENS POUR L'EXERCICE 1865.

---

*Amendement présenté par M. HYMANS.*

1° Ajouter au § 1<sup>er</sup> de l'article 1<sup>er</sup> du projet de loi ce qui suit :

« A l'exception des droits d'entrée sur les poissons, qui sont supprimés à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1865. »

2° Remplacer dans l'article 2 le chiffre de 159,512,790 francs par celui de 159,597,790 francs.

---

J'ai l'honneur de proposer à l'article *Douanes* de réduire le chiffre de 15,065,000 francs à 12,765,000 francs, représentant une réduction de 300,000 francs, auxquels le produit des droits d'entrée sur le charbon de terre, le coke, la fonte, les rails et les fils de coton de lin et de laine sont estimés.

JEAN VAN ISEGHEM.

*Amendement à l'article 2 du projet de loi.*

A dater du 1<sup>er</sup> janvier prochain, seront supprimés les droits de douane, à l'entrée, sur :

Le charbon, le coke, la fonte, les rails et sur toute espèce de fils de coton, de lin et de laine.

JEAN VAN ISEGHEM.

---